

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20251216-CM2512-DEL3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 24 + 5procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE SEIZE DÉCEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFÉUX, Mme Edith AIIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE ARTEMIS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de règlement intérieur de l'Espace ARTEMIS ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT :

- Que l'Espace ARTEMIS est constitué de plusieurs salles distinctes pouvant être mises à disposition pour l'accueil de manifestations culturelles, associatives, festives ou événementielles ;
- Qu'il convient d'encadrer les conditions de mise à disposition de ces locaux afin d'en garantir une utilisation harmonieuse, optimale et conforme à l'intérêt général ;
- Que le règlement intérieur permet de définir clairement les droits et obligations des utilisateurs, notamment en matière de réservation, de restitution des salles, de respect du matériel, d'hygiène et de sécurité, ainsi que de préciser les responsabilités encourues par les usagers et les sanctions applicables en cas de manquement.

Après avoir délibéré ;

- **VALIDE** le règlement intérieur de l'Espace ARTEMIS.
- **PRÉCISE** que toute modification ultérieure du règlement intérieur pourra être effectuée par avenant, sans nécessité de nouvelle délibération du Conseil municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à son application.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Sylvie SEQUEIRA



Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.